

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 mai 2026

Séance ordinaire du **12 mai 2026** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers : Sous la présidence de M. BENTZ Hervé, Maire
En fonction : 15 Secrétaire de séance : M. JEAN Howard
Présents : 14 Date de convocation : 05 mai 2026
Absent(s) : 1
Nombre de procuration(s) : 0

Membres présents : Mesdames et Messieurs : BENTZ Hervé - GRAUFEL Mélanie - GRUBER Robin
JEAN Howard - JELINSKI Clara - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - OFFENBURGER
Céline - OHANINA Patrick - RINN Olivier - SAETTEL Christiane - URBAN Denis - URBAN
Dorothee - VEIT Anthony

Absent(s) excusé(s) : M. MOSCHLER Vincent

12. Voirie - Circulation rue des Roses

M. URBAN Denis annonce qu'il est intervenu la veille, pour sécuriser les lieux, sur un accident de la circulation qui s'est produit à l'intersection de la rue des Roses et de la rue du Général de Gaulle entre deux véhicules légers. L'un des véhicules se trouvait au cédez-le-passage et du fait d'une visibilité limitée sur la rue du Général de Gaulle, a dû avancer dans la rue du Général de Gaulle.

Il relève la dangerosité potentielle de cette intersection lorsque des véhicules de gros gabarit stationnent sur les places de parking matérialisées au sol et privent les conducteurs arrivant rue des Roses, d'une partie de la visibilité.

M. le Maire rappelle les problèmes de sécurité pour les enfants déposés ou cherchés à l'école maternelle, ayant conduit à la mise en sens unique de cette rue des Roses. Des difficultés de circulation persistent dans cette voie et plus particulièrement ces derniers mois avec le chantier de construction d'une maison individuelle. Cette réglementation du sens de circulation rend le passage des camions problématique compte tenu du gabarit de certains et d'une entrée de rue trop étroite. Il précise également qu'un emplacement réservé a été prévu aux PLU et PLUi impactant les parcelles situées 17 et 19 rue du Général de Gaulle dans la perspective d'élargir l'entrée de la route. Le jour où cette propriété sera mise en vente, la commune pourra faire valoir son droit de préemption.

M. le Maire indique qu'un arrêté municipal avait été pris le 18 octobre 2013 (arrêté 20/2013) portant réglementation de la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes dans la partie la plus étroite de la rue des Roses et qui stipule que « *la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes est interdite à compter du 30 10 2013 dans la rue des Roses, à 200 m à partir de la rue du Général de Gaulle côté Est* ».

Avec la mise en sens unique de la rue, l'interdiction s'applique de facto à toute cette voie.

M. le Maire souhaite abroger cet arrêté obsolète et le remplacer par un arrêté appliquant l'interdiction de circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes (sauf véhicules assurant : une mission de service public, les services de sécurité et de secours, la collecte des ordures ménagères, l'entretien de la voirie et l'approvisionnement nécessaire à la vie courante des riverains notamment), dans toute la rue des Roses.

Une signalisation adaptée sera mise en place à l'entrée de la rue pour informer les usagers de la route de cette interdiction.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- DECIDE d'instaurer une interdiction de circuler aux véhicules de transport de marchandises et autres dont le poids total roulant autorisé est supérieur à 3,5 tonnes, dans la rue des Roses ;
- CHARGE M. le Maire d'établir l'arrêté y relatif et de mettre en place, la signalisation réglementaire.

Le secrétaire de séance,
M. JEAN Howard.



Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 18 mai 2026
Le Maire,
M. Hervé BENTZ.

H.B. - 3



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 19 MAI 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.